

travail. Toutefois, nous établissons un plafond de \$150 pour ces dépenses».

Or, ce bill n'établit aucune limite semblable sur les dépenses des directeurs de sociétés ou des catégories de professionnels que je viens de mentionner. Ces gens pourront se rendre à deux congrès par année, ce que beaucoup d'entre eux font, et déduire leurs dépenses. Ils pourront prendre un repas et passer une nuit à Montréal en compagnie de leurs clients. Ils pourront dépenser non pas \$150 répartis sur un an mais \$150 en une nuit, tout en s'amusant, évidemment, à cœur joie. Ils pourront déduire chaque cent de ces dépenses. Je crois que c'est de la pure hypocrisie de la part d'un gouvernement de dire aux travailleurs canadiens qu'ils peuvent déduire jusqu'à \$150 par année à titre de dépenses alors que ceux qui veulent travailler pour des sociétés ou des professionnels qui participent régulièrement à des congrès pourront déduire des dépenses presque illimitées. C'est ce que renferme cette mesure législative et je défie tout député d'en face de se lever et de le nier.

Voyons un troisième exemple des injustices flagrantes qu'on trouve dans ce projet de réforme fiscale. Une des caractéristiques les plus frappantes du parti libéral canadien est qu'il parle sans cesse de l'égalité des chances de réussite et jamais de l'égalité de condition. Dans chaque petit village on trouve un député de ce parti qui préconise l'égalité des chances de succès. Ils se font les défenseurs d'une société nouvelle dotée d'une magnifique échelle sociale. Dans la mesure où tous les enfants commencent au bas de l'échelle à un niveau censément égal, il n'y a rien à redire à cette division par classes sociales. Je suis contre tout ce concept de classes et j'aimerais appliquer aux députés libéraux leurs propres principes d'égalité des chances.

Parlons de leur sensationnel projet d'impôt sur les biens transmis par décès. A partir de la fin de cette année, comme le signale le *Financial Post* et tous les journaux, Noël n'aura pas lieu le 25 décembre 1971 pour nos concitoyens aisés mais le 1^{er} janvier 1972 car, à dater de ce jour, tous nos millionnaires seront en mesure de transmettre leurs possessions et richesses à d'autres personnes sans payer la moindre taxe fédérale. Et dire qu'on parle de société démocratique! Pensez qu'à Toronto il y a des milliers de jeunes malheureux qui n'hériteront jamais d'un sou. En fait, ils sont nés dans la pauvreté comme 20 p. 100 de notre population actuelle. Et pourtant le grand parti libéral dirigé par son chef, M. Trudeau le réformateur, va supprimer les impôts sur les biens transmis par décès. Voilà ce qu'il appelle l'égalité des chances! Bien des habitants de Westmount, à Montréal, de Rosedale, à Toronto, et leurs équivalents dans nos grandes villes, dans nos régions riches, seront très satisfaits de ce budget qui va leur permettre de transmettre des millions de dollars à leurs pauvres fils et filles—et je n'exagère pas.

• (4.30 p.m.)

Je conseillerais aux députés du parti libéral de se procurer le livre de John Porter *«The Vertical Mosaic»*. J'ai l'impression que quelques-uns d'entre eux aiment lire de temps à autre. Vous découvrirez dans ce livre que 85 des 100 familles les plus riches et puissantes au Canada aujourd'hui le sont de par une longue tradition familiale. Voici le parti qui gouverne le pays, qui parle de chances égales pour tous. C'est ce même parti qui a supprimé les droits de succession. Voilà pour la justice dans ce domaine!

Une voix: Parlez-nous de vous.

M. Broadbent: Voilà une question pertinente, une perle, un brin de perspicacité profonde de la part d'un des ministériels. Il est déjà assez regrettable que les nouvelles propositions fiscales ne suppriment pas entièrement le fardeau des impôts pour les pauvres, qui doivent encore en payer; mais si vous appliquez le concept de la pauvreté tel que le conçoit le Conseil économique du Canada, même compte tenu des nouvelles propositions, ces gens-là, mariés ou célibataires, continueront de vivre dans la pauvreté, à payer des impôts, alors que les riches légueront leurs biens sans payer un traitre sous de droits de succession.

En plus d'améliorer le sort des pauvres et de maintenir et d'augmenter l'impôt sur les successions, ce que le gouvernement n'a pas fait, d'autres initiatives s'imposent. Nous ne pouvons simplement procéder à une nouvelle répartition du fardeau fiscal et nous attendre à ce qu'il y ait une redistribution véritable et définitive du revenu. Si nous nous contentons de répartir l'impôt pour que les citoyens pauvres et moyens aient un peu plus, sans rien faire au sujet du pouvoir des sociétés ou des prix qu'elles établissent, ce que l'on gagne une journée par une réforme fiscale sérieuse peut être perdu en quelques jours ou quelques semaines par la majoration automatique des prix. Si nous voulons vraiment être sérieux, à l'encontre de la propagande libérale, il nous faut une transformation de la structure du pouvoir qui enlèverait à certaines grosses sociétés et, plus particulièrement, à certains secteurs vitaux, une partie de leurs pouvoirs de fixer les prix.

Comme appoint à une réforme sérieuse, il faudrait créer une commission de révision des prix, ou un office quelconque, peu importe le nom. Il nous faut un organisme public nanti d'une autorité déterminante à l'égard des politiques de fixation des prix des sociétés dans les secteurs vitaux comme la médecine, la dentisterie et la profession juridique. Nous avons besoin d'un tel organisme pour fixer le prix du lait, du pain, des transports et de l'essence. Il pourrait fixer les prix dans d'autres secteurs jouissant de monopoles sur le marché. Je songe aux industries automobile, sidérurgique et minière.

Il nous faut dans tous ces domaines au Canada une commission de révision des prix, dotée non pas d'une fonction bureaucratique permanente et chicanière, mais d'un pouvoir juridique négatif qui lui permettrait de dire à toutes ces sociétés dans les domaines essentiels ou monopolisateurs qu'elles ne peuvent automatiquement répercuter sur le citoyen ordinaire une augmentation de l'impôt sur les sociétés. Naturellement, si ces sociétés doivent augmenter leurs prix par suite d'une augmentation réelle des frais de production, il faudra en tenir compte. Le fait est qu'elles ne peuvent plus avoir le droit de répercuter une augmentation sur les citoyens ordinaires et les pauvres gens du pays. Il est temps que nous soumettions les grandes sociétés à l'épreuve démocratique de la responsabilité. Cela n'est possible qu'en créant une sorte de commission efficace de révision des prix. En bref, cela ne fait aucun sens de vouloir augmenter les impôts sur les sociétés et diminuer les impôts que payent les citoyens ordinaires et les pauvres gens, et de permettre que ces deniers publics se trouvent dilapidés dans des prix et des bénéfices accrus.

Je voudrais maintenant parler de la réforme fiscale et du chômage. Le congrès libéral a déjà eu un programme selon lequel 3 p. 100 était le taux de chômage le plus élevé que pouvait se permettre une société civilisée et industrielle. Le taux actuel est de 6.5 p. 100. Quelque 650,000 Canadiens sont au chômage, non pas depuis un, deux ou